

**Pour diffusion immédiate**

**Secteur Saint-Romuald**

## **DÉVOILEMENT DU MODÈLE D’AFFAIRES DU COMPLEXE SPORTIF COMPRENANT DEUX GLACES DANS LE SECTEUR SAINT-ROMUALD**

---

**Lévis, le 10 juin 2013.** – Les paramètres du modèle d’affaires retenu pour la construction d’un complexe sportif comprenant un aréna deux glaces et une salle communautaire dans le secteur Saint-Romuald sont désormais connus. En effet, la Ville de Lévis, le Collège de Lévis, Honco Bâtiments d’acier et la Caisse Desjardins de Lévis comptent ratifier une entente afin de constituer un organisme à but non lucratif qui sera propriétaire et gestionnaire du complexe. Cette démarche est conditionnelle à l’obtention de l’autorisation préalable du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l’Occupation du territoire (MAMROT).

« En optant pour cette façon de faire, la Ville de Lévis profitera de nombreux avantages, notamment la rapidité d’exécution, la certitude que les prix demeurent le plus bas possible et la contribution de chacun des partenaires à la mesure de leurs moyens respectifs », a mentionné la mairesse de Lévis, Danielle Roy Marinelli.

À l’instar du modèle retenu pour la construction du Stade de soccer Honco, du Centre de congrès et d’expositions de Lévis et du Centre Bruno-Verret, le projet d’aréna deux glaces et de salle communautaire à Saint-Romuald sera réalisé grâce à la formule de partenariat public-privé qui positionnera l’OBNL dans le rôle de propriétaire et d’exploitant de l’aréna. La construction de ce complexe sportif, estimée à 16 M\$, permettra de mieux répondre aux besoins de la communauté lévisienne en ajoutant quelque 1 600 heures de glace à l’offre de service actuelle.

L’entente de 25 ans précise que l’OBNL permettra à la Ville de louer un minimum de 3 600 heures de glaces, trois bureaux et une salle communautaire en fonction des prix du marché. L’OBNL sera financé entièrement par Desjardins sous caution de la Ville. L’aide financière de la Ville de Lévis sera équivalente aux droits de mutation, taxes municipales, frais de branchement et permis de construction.

**Le complexe**

Le projet reprend les composantes essentielles du programme fonctionnel et technique réalisé en 2012. Le Complexe comportera deux glaces d'une dimension standard en opération 12 mois par année, des gradins de 914 et de 230 places, un ascenseur, un système de réfrigération au CO<sub>2</sub>, une salle communautaire pouvant accueillir 300 personnes qui pourra être subdivisée (cloisons), trois bureaux à être utilisés par des organismes reconnus par la Ville, douze chambres de joueurs, une entrée principale localisée au coin nord (facilitant l'accès par le stationnement) ainsi qu'une entrée distincte pour la salle communautaire.

Les travaux devraient débuter dès le mois de juillet 2013 et l'inauguration officielle du complexe sportif est prévue pour l'automne 2014. Ce futur amphithéâtre sera érigé sur le terrain adjacent à l'aréna actuel de Saint-Romuald, lequel sera démoli puisque devenu désuet et vétuste. Le nouveau bâtiment s'intégrera au site grâce à sa végétation, à l'harmonie et la diversité des matériaux utilisés.

- 30 -

**Source :** Stéphane Guay  
Conseiller en communication  
Téléphone : 418 835-8288